



ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Ploumagoar

Arrêté n°2025/91

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu les travaux à réaliser chez Madame PERDRIEUX concernant les travaux sur les canalisations d'eaux usées au 13 rue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de Ploumagoar.

Considérant que par mesure de sécurité il importe de réglementer la circulation et le stationnement sur les parties concernées par les travaux.

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur sera alternée par des panneaux B15/C18 sur les parties concernées par les travaux et le stationnement sera interdit au droit du chantier à compter du 21 juillet 2025 pour une durée de 7 jours.

Article 2 :

Madame PERDRIEUX, assurera et mettra en place la signalisation pendant toute la durée du chantier, dont ampliation sera apposée aux origines du chantier.

Article 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Guingamp, Madame PERDRIEUX, Monsieur le policier municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Ploumagoar, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Yannick ECHEVEST





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **LANG** Prénom : **Stéphane**
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : **13** Extension : Nom de la voie : **Rue jean jaures**
 Code postal **22970** Localité : **PLOUMAGOAR** Pays : **France**
 Téléphone **06 60 87 24 61** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **stephane.lang75@gmail.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **PERDRIEUX** Prénom : **Patricia**
 Adresse Numéro : **13** Extension : Nom de la voie : **Rue jean jaures**
 Code postal **22970** Localité : **PLOUMAGOAR** Pays : **France**
 Téléphone **06 67 44 88 51** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **perdrieuxpatricia@gmail.com**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : **13** Extension : Nom de la voie : **Rue jean jaures**
 Code postal **22970** Localité : **PLOUMAGOAR**
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

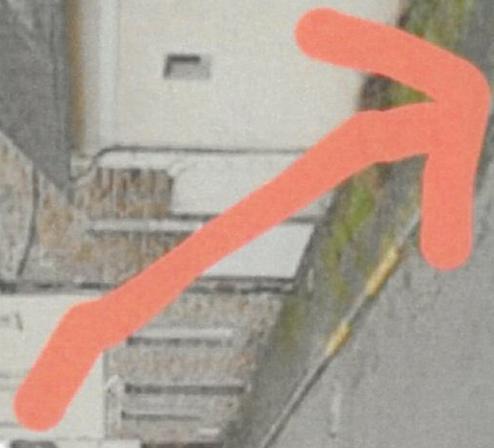
Autres **Travaux remplacement canalisation eaux usées**

Date prévue de début d'application **21 07 2025** Durée d'application (en jours calendaires) : **07**

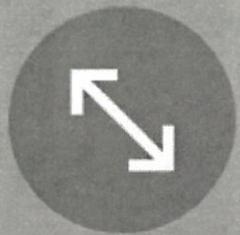
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Stationnement



Travaux



Rue Jean-Jarès

